



*ma*  
**QUESTION**  
*sur*  
**l'ACTIVITÉ  
PARTIELLE**

## ● Consultez

Le site du Ministère du travail

◆ Retrouvez toutes les informations sur Dispositif exceptionnel d'activité partielle



<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

◆ Effectuez vos démarches directement en ligne sur le portail



<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

## ● un numéro régional unique d'appel

La crise sanitaire COVID-19 impose la fermeture de votre entreprise ou la réduction de son activité.

Pour préserver les emplois et les compétences dans votre entreprise, demandez le bénéfice de l'activité partielle !

Que vous soyez **EMPLOYEUR OU SALARIÉ**,  
pour toutes questions sur le dispositif **ACTIVITÉ PARTIELLE**  
appelez le numéro suivant :

Téléphone

**0 806 000 126**

service gratuit  
+ prix d'un appel

Pour toutes questions liées aux difficultés de mise en œuvre technique (création compte, mot de passe...), appelez le numéro suivant :

Assistance technique

**0 800 705 800**

service gratuit  
+ prix d'un appel



demande d'assistance au support technique par mail  
[contact-ap@asp-public.fr](mailto:contact-ap@asp-public.fr)